

Formation d'apprentis :

Le 1^{er} septembre 2020

Démarrage d'une formation rémunérée et diplômante dans les métiers de l'usinage / décolletage :



Vous souhaitez devenir fraiseur, tourneur, opérateur réglleur, technicien d'usinage, réglleur décolleteur ... Ces métiers sont accessibles à tous, quel que soit votre âge ou vos connaissances mécaniques, ils nécessitent simplement une motivation de votre part.

Le CFA TFT propose plusieurs parcours de formation, chacun validé par un titre professionnel.

Votre formation est rémunérée, elle se réalise en apprentissage par alternance sur 1-2 ou 3 ans selon vos connaissances et aptitudes et en fonction de votre projet professionnel. Elle se déroule sur une moyenne de 15 semaines / an, sous forme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui vous permet d'obtenir une certification correspondant au parcours choisi.

Vous bénéficierez d'une courte partie théorique avec quelques cours généraux et des bases mécaniques (Informatique, Mathématiques spécifiques, Hygiène, Sécurité, Anglais technique, Lecture de plans, Paramètre de coupe, Programmation...) et d'une plus large partie pratique (Lecture de plans, Métrologie, Affûtage, Contrôle de production, Réglage, Conduite machine, Programmation au poste...).

La formation se déroule sur notre plateau technique TFT, composé de machines traditionnelles, machines à commandes numériques, de matériels de contrôle spécifique et à la pointe de la technologie..., **situé 21 Grande rue à La Chapelle sur Furieuse (39110).**

Qu'est-ce qu'un titre professionnel ?

Le Titre Professionnel est une certification d'État élaborée et délivrée par le Ministère du Travail. Il s'agit d'un diplôme métier reconnu de types : BEP (Niveau 3), BAC PRO (Niveau 4), BTS ou DUT (Niveau 5)

Les conditions d'accès :

- Être âgé de 16 à 29 ans ou 15 ans après une classe de 3^{ème}
- Avoir une entreprise d'accueil

Date limite d'inscription : 24 août 2020

Contact : DAMNON Stéphane 06 19 34 05 64

Mail : TFTadministratif@tft-formation.fr

Site internet : <https://tft-formation.fr/>

Visite CFA sur RDV

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI(E)

Age de l'apprenti	1ère année du contrat	2 ^{ème} année du contrat	3 ^{ème} année du contrat
16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans*	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*
26 ans et +*	100% du SMIC*	100% du SMIC*	100% du SMIC*

**Pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi, si celui-ci est plus favorable.*